



Effacement de dette pour l'un des ex conjoint

Par **Bouty lena**, le **28/01/2018 à 13:37**

Bonjour, avec mon ex conjoint nous avons une dette de loyer. Sur un jugement mon ex à été condamné à payer la totalité de la dette et moi la moitié.

Mon ex conjoint est en procédure d'effacement de dette. Ma question est si lui a l'effacement total cela veut dire que la dette loyer sera totalement effacé pour lui, mais pour moi? Je devrais quand même payer la moitié, ou la dette est complètement effacé?

Par **Visiteur**, le **28/01/2018 à 14:15**

Bjr,

Vous étiez signataire également, donc le bailleur pourra se retourner vers vous.